SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
Commissaires aux Comptes
Associés

KYPSELI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

KYPSELI
Association Loi 1901
28 rue de la Gibaudière
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € · RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 · APE 6920Z · TVA FR41063200877

Alliance eurus Experts-Comptables indépendants
Independent Member BKR INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association KYPSELI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la comptabilisation pour la 1ère fois de l'indemnité de fin de carrière ;

- Le paragraphe « Faits caractéristiques » de l'annexe précise que le traité concernant l'apport partiel d'actif signé le 21 octobre 2022 a pris effet le 31 décembre 2022. Les comptes annuels 2022 sont donc impactés par ce traité des valeurs correspondant à l'actif net comptable apporté.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenus et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « faits caractéristiques » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à l'impact de la 1ière comptabilisation des engagements retraite.

D'autre part, les impacts de l'apport partiel d'actif au bénéfice de votre association ont été comptabilisés conformément au traité d'apport.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre Association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de d'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 16 juin 2023

SAS SOREX
Commissaire aux comptes



David RENOU
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

C_CONSO

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022				Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
			Brut		Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**						
	Frais d'établissement	AA	35 468.59	AB	35 468.59		
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	111 275.71	AJ	102 891.30	8 384.41	
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ	5 261.00	AR	5 261.00		
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC	1 351 868.90	BD	430 425.50	921 443.40	839 103.92
	Constructions	BG	21 014 285.87	BH	12 154 718.98	8 859 566.89	7 918 435.75
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	3 543 286.67	BL	2 854 799.83	688 486.84	598 317.64
	Autres immobilisations corporelles	BO	3 039 451.31	BP	2 701 392.71	338 058.60	319 990.04
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW	74 700.39	BX		74 700.39	64 579.55
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE	51 000.00	CF		51 000.00	51 000.00
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ	1 969.18	CR		1 969.18	1 112.89
	Prêts	CU	10.00	CV		10.00	10.00
	Autres immobilisations financières	CY	41 494.41	CZ		41 494.41	24 006.50
	TOTAL (I)	DC	29 270 072.03	DE	18 284 957.91	10 985 114.12	9 816 556.29
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**						
	Matières premières, approvisionnements	DH	30 354.34	DI		30 354.34	12 314.74
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT	97 328.26	DU		97 328.26	68 947.94
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX	8 413.00	DY		8 413.00	47 248.24
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	2 600 772.35	EC	15 145.89	2 585 626.46	1 952 360.88
	Fournisseurs débiteurs	EF	53 653.20	EG		53 653.20	18 147.79
	Personnel	EJ	139.20	EK		139.20	
	Organismes sociaux	EN		EO			
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV	490 966.43	EW		490 966.43	447 972.96
	Autres créances	EZ	487 870.11	FA		487 870.11	174 011.60
	Valeurs mobilières de placement	FD	861 155.21	FE		861 155.21	468 514.40
	Disponibilités	FH	6 645 678.37	FI		6 645 678.37	4 734 430.97
	Charges constatées d'avance	FL	101 246.58	FM		101 246.58	34 337.09
	TOTAL (II)	FP	11 377 577.05	FQ	15 145.89	11 362 431.16	7 958 286.61
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
	Écarts de conversion actif (V)	GB					
TOTAL ACTIF		GF	40 647 649.08	GG	18 300 103.80	22 347 545.28	17 774 842.90

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C_CONSO

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Capitaux Propres			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	1 845 974.68	1 807 192.78
Écart de réévaluation	AC		
Réserve	AE	10 819 498.66	8 082 012.64
Report à nouveau	AG	-993 606.76	-882 932.53
Résultat de l'exercice	AI	709 062.72	833 586.75
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
- Apports	AK	180 000.00	300 000.00
- Legs et donations	AM		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO	-1 240 846.52	-530 421.39
Écart de réévaluation	AQ		
Subventions d'investissement	AS	240 955.94	253 980.77
Provisions réglementées	AU	716 063.06	555 805.97
Droits des propriétaires (commodat)	AW		
Total des capitaux propres	AY	12 277 101.78	10 419 224.99
Provisions			
Provisions pour risques et charges	BA	1 197 118.11	260 134.11
Total provisions	BC	1 197 118.11	260 134.11
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
Fonds dédiés sur autres ressources	BG	593.76	22 193.76
Total fonds dédiés	BI	593.76	22 193.76
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	BK	4 582 320.39	4 622 098.02
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
Fournisseurs et comptes rattachés	BO	1 159 894.10	670 296.58
Autres dettes	BP	3 050 960.34	1 757 864.06
Produits constatés d'avance	BQ	79 556.80	23 031.38
Total des dettes	BS	8 872 731.63	7 073 290.04
Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF	BW	22 347 545.28	17 774 842.90

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C_CONSO

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	1 101 458,01	1 087 957,92
	Production vendue : - Biens	AC	703 781,45	601 576,26
	Production vendue : - Services	AE	2 763 346,30	2 759 678,31
	Montants nets produits d'exploitation	AG	4 568 585,76	4 449 212,49
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK	8 815 859,28	8 306 066,07
	Subventions d'exploitation	AM		
	Dons	AO		
	Cotisations	AQ		
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU	21 600,00	20 243,74
	Autres produits	AW	4 799 830,81	4 523 985,23
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	13 637 290,09	12 850 295,04
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	18 205 875,85	17 299 507,53
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	5 573,91	1 329,91
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	5 573,91	1 329,91
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	55 260,73	26 564,73
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	25 503,43	105 447,45
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW	204 662,43	198 245,62
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	285 426,59	330 257,80
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	18 496 876,35	17 631 095,24
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	CE	18 496 876,35	17 631 095,24

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C_CONSO

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	56 150,46	57 996,83
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI	-24 438,00	25 364,20
	Autres achats non stockés	CK	1 309 450,46	1 240 525,68
	Services extérieurs	CM	1 455 861,48	1 451 849,96
	Autres services extérieurs	CO	1 377 087,28	1 206 014,68
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	521 239,83	532 112,38
	Salaires et traitements	CS	8 240 493,56	7 779 952,30
	Charges sociales	CU	2 976 775,30	2 769 350,10
	Autres charges de personnel	CW	178 568,98	130 809,66
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	1 058 047,74	1 048 931,27
	Dotations aux provisions	DC	118 598,67	58 504,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		21 600,00
	Autres charges	DG	119 722,57	137 898,16
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	17 387 558,33	16 460 909,22
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO	82 387,45	79 983,92
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
	Total des charges financières (III)	DU	82 387,45	79 983,92
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	16 200,76	6 347,55
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	85 796,85	28 748,01
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	215 635,24	221 117,79
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	317 632,85	256 213,35
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG	235,00	402,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	17 787 813,63	16 797 508,49
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	709 062,72	833 586,75
TOTAL GENERAL		EM	18 496 876,35	17 631 095,24

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C_CONSO

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Ressources	**Répartition par nature de ressources**		
	Bénévolat	114 376,00	123 680,00
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des ressources	114 376,00	123 680,00
Emplois	**Répartition par nature de charges**		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	114 376,00	123 680,00
	Total des emplois	114 376,00	123 680,00

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	Annexe n°1

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 22 347 545 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 709 062 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ont été établis suivant le règlement comptable de l'ANC 2018-06 relatif aux associations.

Il est fait en outre application :

- des règlementations spécifiques définies par l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et reprises par l'instruction de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) du 17 août 2007 et l'arrêté du 12 novembre 2008 qui a rendu applicable le tome I de la M22 aux Etablissements et services privés non lucratifs,
- du plan comptable applicable aux ESMS privés défini par l'arrêté du 23 décembre 2019.

Objet social

L'objet de l'association Kypseli est d'apporter aux personnes en situation de handicap l'appui moral et matériel dont elles ont besoin. Pour cela, l'association promeut et gère tous établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement.
Grâce à 120 salariés et 80 bénévoles, Kypseli accompagne 516 adultes en situation de handicap à travers 11 établissements et services dont 4 ESAT, 1 Foyer de Vie, 3 Foyers d'hébergement, 1 SESAT, 1 UPHV et 1 SAVS.
Un nouveau un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite, intégrant l'ARS et le Conseil Départemental, est appliqué à partir du 1er janvier 2022

Faits caractéristiques :

Dans un objectif d'inclusion, un projet de refonte de deux foyers d'hébergement de petite taille a été effectué fin décembre 2022. Celui-ci intègre une évolution de places de foyers d'hébergement en places de SAVS renforcé.

Les ESAT Kypseli poursuivent la diversification de leurs activités économiques. Les prestations sur les sites des clients ainsi que les activités tertiaires se développent.

Le rapprochement avec l'association AAHMA, initiée en 2019, est effectif au 1er janvier 2023. L'association s'agrandit avec un Esat, une entreprise adaptée ainsi qu'un foyer d'hébergement supplémentaire. Toutefois, les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 prennent en compte l'Apport Partiel d'Actif tel que prévu dans le traité d'apport signé le 21 octobre 2022 suite à la décision d'AG du 20 octobre 2022.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, règles et méthodes comptables ;

- Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, l'association a pris l'initiative de constater, pour la première fois à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2022, une provision correspondant aux engagements relatifs aux départs à la retraite de l'ensemble du personnel. Cette méthode, considérée comme une méthode préférentielle, conduit à une meilleure information financière.

Le montant de la provision de Kypseli 1 s'élève au 31 décembre 2022 à 757 110€.
Au 31 décembre 2021 l'engagement figurant en annexe s'élevait 795 310 €.

Les comptes des exercices antérieurs n'ont pas été modifiés. Une information proforma est donnée dans le tableau ci-dessous. Il présente les comptes Passif comme si le changement avait été appliqué en 2021.

Bilan Passif

Périmètre Kypseli avant APA

	2021	2021 Proforma	2022
Fonds Propres	10 419 225	9 670 769	10 369 314
Provision Retraite	46 854	795 310	757 110
Provisions pour risques et charges	213 280	213 280	284 816
Fonds dédiés	22 194	22 194	594
Dettes	7 073 290	7 073 290	7 210 690
Total Passif	17 774 843	17 774 843	18 622 524

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du Commerce retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

II METHODES COMPTABLES UTILISEES

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 sont appliquées de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

Méthode rétrospective
Pour la première application au 1er janvier 2005 de la méthode des amortissements par composants, il a été retenu la méthode « rétrospective » de reconstitution du coût historique amorti sur la base de la durée réelle d'utilisation pour les immeubles.

Les immobilisations décomposables à l'origine sont amorties sur la durée réelle d'utilisation propre à chaque composant. Lorsque la durée réelle d'utilisation de la structure est plus longue que la durée d'usage fiscale, l'amortissement comptable calculé sur la durée réelle d'utilisation est complété par une dotation exceptionnelle aux amortissements dérogatoires dont la contrepartie est un compte 145000 « Amortissements Dérogatoires » ; lorsque la durée réelle d'utilisation de la structure est plus courte, l'écart de dotation est comptabilisé en compte 116100 « Amortissements Comptables Excédentaires Différés » afin d'être en conformité avec les exigences du Conseil National de la Comptabilité (avis CNC n°2007-5 du 4 mai 2007) et l'instruction DGAS N°DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007.

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la mesure de simplification prévue pour les Petites et Moyennes Entreprises issue du règlement CRC 2005-09 a été appliquée. Ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

Rappel des modes et durées d'amortissement :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur, en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Provisions pour risques et charges :
La provision pour risques et charges d'un montant de 757 110€ correspond aux engagements relatifs au départ à la retraite de l'ensemble du personnel du périmètre Kypseli avant APA. En ajoutant, le personnel du périmètre de Kypseli élargit des engagements liés à l'APA , la provision s'élève à 900 614€.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

La valeur actuelle probable mentionnée ici correspond à l'indemnité de fin de carrière vraisemblable en tenant compte de plusieurs critères (probabilités de survie, présence dans l'association à 62 ans…), avec l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Voici la liste des critères retenus :

- Revalorisation des salaires 1.00 %
- Rotation du personnel 2.50 %
- Taux d'actualisation 1.49 %
- Taux de charges sociales patronales 44 %
- Age de départ à la retraite 62 ans
- Nature du départ à l'initiative du salarié

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks
Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances
Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les spécificités relatives aux traitements comptables :

- des subventions,
- des provisions pour risques et charges,
- des créances douteuses et irrécouvrables,
- du retraitement du résultat après reprise des excédents ou déficits N-2

font l'objet d'une information aux annexes 11 à 16, intitulées :

« AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS »

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n° 2**

IMMOBILISATIONS AU 31.12.2022

	A NOUVEAU début exercice	ACQUISITIONS exercice	APA exercice	CESSIONS exercice	SOLDE fin exercice
201 frais etablissements			35 468.59		35 468.59
2050 Logiciels	86 971.11		24 304.60		111 275.71
2081 Autres immobilisations incorpo.	5 261.00				5 261.00
211 & 212 Terrains	1 229 339.22	2 476.20	120 053.48	0.00	1 351 868.90
2131+2135+2138 Bâtiments	18 178 910.30	430 063.58	2 405 311.99		21 014 285.87
215 Inst.Tech.Mat.Out	2 760 422.20	176 382.64	621 910.07	11 007.01	3 547 707.90
Autres Immo.corporelles					
2181 Immob.Ag.Am. divers	237 201.70	0.00	114 314.40	0.00	351 516.10
2182 Matériel Transport	1 283 460.44	6 330.00	275 113.52	0.00	1 564 903.96
2183 Matériel Bureau & infor.	235 059.39	24 024.75	176 948.54	0.00	436 032.68
2184 Mobilier	442 451.30	41 161.11	130 582.06	0.00	614 194.47
2185 Immob.TA	68 382.87	0.00			68 382.87
23 Immobilisat. en cours	64 579.55	36 310.47	8 357.92	34 547.55	74 700.39
TOTAL 1	**24 592 039.08**	**716 748.75**	**3 912 365.17**	**45 554.56**	**29 175 598.44**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

271 Parts	52 112.89		856.29		52 969.18
274 Prêts	10.00				10.00
275 Dépôts & cautionnements	24 006.95	14 328.78	3 159.13	0.00	41 494.86
TOTAL 2	**76 129.84**	**14 328.78**	**4 015.42**	**0.00**	**94 474.04**

TOTAL ACTIF IMMOB.(1+2)	**24 668 168.92**	**731 077.53**	**3 916 380.59**	**45 554.56**	**29 270 072.48**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n°3**

AMORTISSEMENTS AU 31.12.2022

	A NOUVEAU Début exercice	Augmentation de l'exercice	APA de l'exercice	Diminution de l'exercice	SOLDE Fin exercice
Amortissements					
2801 Frais etablissements			35 468.59		35 468.59
2805 Logiciels	86 971.11		15 920.19		102 891.30
28081 Autres immobilisations incorpo	5 261.00				5 261.00
2812 Terrains	390 235.30	33 798.59	6 391.61		430 425.50
					0.00
28131+28135+28138 Bâtiments	10 260 474.55	699 710.10	1 194 534.33		12 154 718.98
					0.00
28151 & 28154 Inst.Tech.Mat.Out	2 157 683.33	176 919.27	531 084.82	10 887.59	2 854 799.83
					0.00
Autres Immo.corporelles					0.00
					0.00
28181 Immob.Ag.Am. divers	198 403.40	7 926.02	81 108.39		287 437.81
28182 Matériel Transport	1 113 730.57	93 850.38	234 646.92		1 442 227.87
28183 Matériel Bureau & infor.	205 639.48	20 381.92	171 124.53		397 145.93
28184 Mobilier	360 409.34	21 416.38	119 951.28		501 777.00
28185 Immob.TA	68 382.87				68 382.87
28170 Animaux de rapport	4 421.23				4 421.23
TOTAL	**14 851 612.18**	**1 054 002.66**	**2 390 230.66**	**10 887.59**	**18 284 957.91**
Amortissements dérogatoires					
145 Amortissements dérogatoires	**555 805.97**	**25 258.24**		**18 517.43**	**562 546.78**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n°4**

ETAT DES PLUS OU MOINS VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31.12.2022

	Valeur d'actif	Amort. pratiqués	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
ESAT BOUCHEMAINE					
Vente Chariot Elevateur Still R2015	10 300.00	10 300.00	0.00	0.00	0.00
Vente Chariot Still 3F48	707.01	587.59	119.42	0.00	-119.42
TOTAL GENERAL	**11 007.01**	**10 887.59**	**119.42**	**0.00**	**-119.42**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n°5**

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31.12.2022

	Montant Début exercice	Proforma	APA	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
Provisions pour risques et charges						
Prov. pour parcours Insertion	7 206.63					7 206.63
Prov. pour impôts locaux	2 400.00					2 400.00
Prov. salaires ESAT	182 145.00			190 377.00	182 145.00	190 377.00
Prov. pour indemnité fin de carrière	65 254.00	748 456.00	143 504.00	35 073.00	91 673.00	900 614.00
Prov. pour augmentation du point	0.00			81 704.00		81 704.00
Prov. pour charges à répartir	3 128.48					3 128.48
Prov grosse réparation			11 688.00			11 688.00
Total 1	**260 134.11**	**748 456.00**	**155 192.00**	**307 154.00**	**273 818.00**	**1 197 118.11**
Provisions pour dépréciation						
Sur comptes clients	4 000.00			1 821.67	4 000.00	1 821.67
Ex AAHMA - Comptes clients			13 324.22	0.00	0.00	13 324.22
Total 2	**4 000.00**		**13 324.22**	**1 821.67**	**4 000.00**	**15 145.89**
TOTAL GENERAL	**264 134.11**	**748 456.00**	**168 516.22**	**308 975.67**	**277 818.00**	**1 212 264.00**
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation				118 598.67	91 673.00	
- financières				0.00	0.00	
- exceptionnelles				190 377.00	186 145.00	

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n°6**

CREANCES ET DETTES AU 31.12.2022

ETAT DES CREANCES	BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
271-274 Participation-prêts	52 112.89		52 112.89
271-274 Participation-prêts ex AAHMA	856.29		856.29
275 Autres immobilisations financières	38 335.28		38 335.28
275 Autres immobilisations financières Ex AAHMA	3 159.13		3 159.13
411 Clients et comptes rattachés	2 117 999.05	2 117 999.05	
411 Clients et comptes rattachés Ex AAHMA	482 773.30	482 773.30	
421-425-426 Personnel et comptes rattachés	139.20	139.20	
421-425-426 Personnel et comptes rattachés Ex AAHMA	0.00	0.00	
401 Fournisseurs débiteurs	53 046.05	53 046.05	
401 Fournisseurs débiteurs Ex AAHMA	607.15	607.15	
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée	482 835.27	482 835.27	
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée Ex AAHMA	8 131.16	8 131.16	
467-468- 476 Créditeurs divers	226 667.27	226 667.27	
467-468- 476 Créditeurs divers Ex AAHMA	261 202.84	261 202.84	
486 Charges constatées d'avance	97 069.36	97 069.36	
486 Charges constatées d'avance Ex AAHMA	4 177.22	4 177.22	
TOTAL	**3 829 111.46**	**3 734 647.87**	**94 463.59**

ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+)1an (-)5ans	(+) de 5 ans
164 Emprunts	4 227 613.71	372 211.93	1 094 114.44	2 761 287.34
164 Emprunts ex AAHMA	341 775.19	55 680.45	233 056.41	53 038.33
411 Clients debiteurs	3 430.03	3 430.03		
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 438.74			2 438.74
168 Emp.& Dettes financ.divers	5 546.39	5 546.39		
168 Emp.& Dettes financ.divers Ex AAHMA	4 946.36	4 946.36		
401-408 Fournisseurs et cptes rattachés	967 919.88	967 919.88		
401-408 Fournisseurs et cptes rattachés Ex AAHMA	191 974.22	191 974.22		
421-422-428 Personnel et cptes rattachés	949 003.35	949 003.35		
421-422-428 Personnel et cptes rattachés Ex AAHMA	232 035.38	232 035.38		
43 Sécurité sociale et autres org.sociaux	682 184.46	682 184.46		
43 Sécurité sociale et autres org.sociaux Ex AAHMA	229 538.29	229 538.29		
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée	65 658.48	65 658.48		
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée Ex AAHMA	948.64	948.64		
447-448 Etat : autres impôts et taxes	22 460.87	22 460.87		
447-448 Etat : autres impôts et taxes Ex AAHMA	7 095.18	7 095.18		
404 Dettes s/immo.et cptes rattachés		0.00		
463+468+477 Autres dettes	225 807.76	225 807.76		
463+468+477 Autres dettes Ex AAHMA	632 797.90	632 797.90		
487 Produits const.d'avance	62 056.80	62 056.80		
487 Produits const.d'avance Ex AAHMA	17 500.00	17 500.00		
TOTAL	**8 872 731.63**	**4 728 796.37**	**1 327 170.85**	**2 816 764.41**

Emprunts souscrits s/l'exercice	0.00
Emprunts remboursés s/l'exerc.	387 629.61

SOUMIS AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n°7**

PRODUITS A RECEVOIR AU 31.12.2022

Autres Créances		**190 741.36**
remboursements formations	29 740.00	
remboursements IJ	5 750.81	
remboursements ASP contrats aidés	17 502.58	
Taxe habitation	3 323.00	
Financement segur	36 408.15	
Divers	98 016.82	
Autres Créances Ex AAHMA		**67 008.24**
remboursements formations	34 098.00	
Financement segur	2 795.98	
Autres	30 114.26	
TOTAL		**257 749.60**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	Annexe n°8

CHARGES A PAYER AU 31.12.2022

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		**10 492.75**
Intérêts courus sur emprunts	5 546.39	
Intérêts courus sur emprunts Ex AAHMA	4 946.36	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**156 644.56**
Fournisseurs, factures non parvenues	86 527.70	
Fournisseurs, factures non parvenues Ex AAHMA	70 116.86	
Dettes Sociales		**1 447 783.76**
Dettes provisionnées pour CET et congés à payer	945 446.19	
Dettes provisionnées pour CET et congés à payer Ex AAHMA	188 145.02	
Organismes sociaux, autres charges à payer Ex AAHMA	15 611.99	
Charges provisionnées sur congés payés	236 573.71	
Charges provisionnées sur congés payés Ex AAHMA	54 200.86	
Revalorisation points Ex AAHMA	7 805.99	
Dettes Fiscales		**82 235.46**
Charges à payer	82 235.46	
TOTAL		**1 697 156.53**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 **Annexe n°9**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31.12.2022

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		101 646.58		
DETAIL:				
Abonnement	5 003.31			
Maintenance	1 390.34			
Assurance	87 787.60			
Energie	1 218.36			
Location	297.82			
Entretien	1 296.93			
IJ	75.03			
Ex AAHMA				
Assurance	1 637.17			
Telecom	252.35			
Abonnement	727.38			
Maintenance	949.00			
Location	611.29			
Produits d'exploitation				79 556.80
DETAIL:				
IJ			22 056.80	
Convention			40 000.00	
Ex AAHMA				
IJ				
Convention Panneaux solaires			17 500.00	
TOTAL		**101 646.58**		**79 556.80**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	**Annexe n°10**

Engagements financiers au 31 décembre 2022

Le montant des emprunts garantis par des hypothèques s'élève à **546 350 €.**

Le montant des emprunts garantis par des promesses d'hypothèques s'élève à **675 910 €.**

Le montant des emprunts garantis par privilège de prêteur de deniers s'élève à **266 149 €.**

Par ailleurs, Kypseli garanti un prêt de **400 000 €,** accordé à la SCI Galliéni, par nantissement d'un contrat de capitalisation à hauteur de **300 000 €.**

Dans le cadre de la reconstruction du Centre d'Accueil de Jour dont le chantier a ouvert en mai 2019, un emprunt de 2.220.000 € a été accordé par la Société Générale.
Par délibération de sa Commission Permanente du 8 juillet 2019, le Département de Maine-et-Loire a accordé sa garantie à hauteur de 50% du capital.
Une première tranche de cet emprunt a été débloquée début janvier 2020 à hauteur de 1.000.000 € et une seconde a été débloquée début août 2020 à hauteur de 1.000.000 €

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS Annexe n°11

SUBVENTIONS

Les subventions d'investissements sont les subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées.
Selon le plan comptable général, le compte 13 est destiné à la fois à faire apparaitre, au bilan, le montant des subventions d'investissements jusqu'à ce qu'elles aient rempli leur objet, et à permettre d'échelonner sur la durée d'amortissement de l'immobilisation subventionnée la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions.
Ces dernières sont rapportées au résultat au rythme des amortissements pratiqués. Le montant figurant au bilan correspond au montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

Détail au 31 Décembre 2022

Etablissements	Nature	Montant Brut	Amortissement	Montant Net
ESAT St Barthélemy	Subvention Région (acompte)	4 500	0	4 500
ESAT St Barthélemy	Subvention Conseil général	28 250	0	28 250
TCE	Subvention ALM	50 000	0	50 000
TCE	Subvention ville Bouchemaine	1 500	0	1 500
TCE	Subvention ville Bouchemaine	75 000	7 907	67 093
TCE	Subvention Conseil général	84 222	84 222	0
Foyer de Vie	Subvention Conseil général	80 000	38 272	41 728
UPHV	Subvention Conseil général	80 000	37 142	42 858
ESAT Bouchemaine	Subvention Kangoo électrique	10 000	10 000	0
Siège	Subvention Kangoo électrique	6 000	5 227	773
Ex AAHMA	Subvention	10 584	6 350	4 234
	TOTAL	**430 056**	**189 120**	**240 936**

Reprise sur l'exercice (Amortissements)

		Au Début exercice	Reprise sur Résultat	A Fin exercice
TCE		82 504	9 605	92 108
Foyer de Vie		35 309	2 963	38 272
UPHV		34 285	2 857	37 142
ESAT Bouchemaine		9 367	633	10 000
Siège		4 027	1 200	5 227
				0
	TOTAL (hors AAHMA)	**165 491**	**17 258**	**182 749**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS
Annexe n°12

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour baisse d'activité en Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT)
Les établissements sociaux gérant un ESAT ont la possibilité de constater une provision pour faire face à une éventuelle diminution d'activité.

Cette provision est égale à 20% des rémunérations et des charges sociales y afférentes des ouvriers handicapés à la charge de l'ESAT et s'élève au 31 décembre 2022 à :

- pour l'ESAT Saint Barthélemy : 44 577 €
- pour l'ESAT Verrières-en-Anjou : 52 459 €
- pour l'ESAT Angers : 41 226 €
- pour l'ESAT Bouchemaine : 52 115 €

Provisions pour charges à répartir
Au 31 décembre 2013, un montant de 27 354 € avait été provisionné qui permettait de répartir sur plusieurs années le coût des évaluations externes. En 2014 et 2015, cette provision a fait l'objet de reprises respectivement pour 11 047 € et 13.179 €. Le solde au 31 décembre 2022 est de 3 128 €.

Autres provisions pour charges
Une provision de 19 200 € a été comptabilisée en 2016 pour la poursuite des actions en faveur de la continuité des parcours et de l'insertion en milieu ordinaire des ouvriers d'ESAT. Ce montant a été financé en 2016 par l'ARS pour une dépense prévue sur 2017. Cette dépense ayant été réalisée en partie en 2017, la provision a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 11 993,37 €. Le solde au 31 décembre 2022 est de 7.206,63 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants
En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 211 138 € en 2022.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code du Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers.
Au cours de l'exercice 2022 les montants des honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 10 560 € TTC.

Apport au Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité »

Kypseli est membre fondateur du Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité » dont les statuts ont été signés le 4 juin 2009.
L'article 14 de ces statuts prévoit un règlement de fonctionnement qui précise au paragraphe 4 que les réserves bénéficiaires non affectées sont apportées pour les financements du fonds.
L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 2021 et a rappelé que l'association a versé 840 000€ à EPLS en 2021 et que le résultat de l'exercice 2022 sera affecté à un report à nouveau et qu'il n'y aura pas d'apport à EPLS en 2022 sur les résultats 2021.

Valorisation du bénévolat

Sur l'exercice 2022, la participation d'une centaine de bénévoles de Kypseli a été valorisée à hauteur de 114 376 euros. Ce montant correspond à 4.753 heures valorisées à 22 euros (1,5 X smic chargé) + 218 heures valorisées à 45 euros (3 X smic chargé).

Passif social

Afin de respecter l'article L 123-13 du commerce qui impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, nous avons évalué à 900 614 € l'engagement de Kypseli en matière d'Indemnités de Fin de Carrière au 31 décembre 2022.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS Annexe n°13

Créances douteuses au 31.12.2022

	TOTAL HT	Taux provision	Provision
KOOKAI & BURTON	1 821.67	100%	1 821.67
Bois Diffusion Ex AAHMA	6 099.39	100%	6 099.39
Plastiréal Ex AAHMA	7 224.83	100%	7 224.83
TOTAL			**15 145.89**

Créances irrécouvrables au 31.12.2022

	TTC
Pierre & Eau	34.47
Bremaud (Ex AAHMA)	95.24
Thales (Ex AAHMA)	123.55
TOTAL	**253.26**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	Annexe n°14

RETRAITEMENT DU RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPRISE DES EXCEDENTS ET DEFICITS DE L'ANNEE N-2

Pour les services de l'association financés par des fonds publics émanant de la DDSS ou de l'ARS, les produits d'exploitation comprennent:
- les subventions (prix de journée-dotation globale de fonctionnement) relatives à l'exercice
- la reprise de l'excédent ou du déficit de l'exercice N-2

De ce fait, il existe une discordance entre le résultat apparaissant au compte d'exploitation et le résultat économique.
Le tableau ci-dessous fait apparaître le rapprochement entre, d'une part, le résultat au compte d'exploitation et, d'autre part, le résultat comprenant la reprise de résultat N-2

Etablissements	Résultat Compte d'exploitation	Reprise de résultat n-2	Résultat bilan après reprise n-2
Siège Social	-91 893.03	0.00	-91 893.03
ESAT Saint Barthélemy	278 750.04	0.00	278 750.04
ESAT Angers	257 999.91	0.00	257 999.91
ESAT Bouchemaine	143 157.56	0.00	143 157.56
ESAT Verrières-en-Anjou	281 077.12	0.00	281 077.12
FH	-31 010.60	10 287.99	-20 722.61
UPHV	-4 907.71	0.00	-4 907.71
SAVS	31 925.06	0.00	31 925.06
SAESAT	-5 198.79	2 852.00	-2 346.79
Foyer de Vie	-16 770.18	50 298.65	33 528.47
Action Associative	-27 316.47	0.00	-27 316.47
TPS "La Boutique Solidaire"	10 120.50	0.00	10 120.50
Travaux Commun et Etang	-115 040.00	0.00	-115 040.00
Vie Associative	-1 831.00	0.00	-1 831.00
TOTAL	**709 062.41**	**63 438.64**	**772 501.05**

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	RESULTAT EXCEPTIONNEL	Annexe n°15

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	16 200.76	
Produits exceptionnels sur opération de gestion		55 260.73
Charges exceptionnelles sur opération en capital	85 796.85	
Produits exceptionnels sur opération en capital		25 503.43
Dotations exceptionnelles aux amort et aux prov	215 635.24	
Reprises sur provisions et transferts de charges		204 662.43
TOTAL	317 632.85	285 426.59

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Annexe n°16

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	APA	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	RESULTAT N	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 807 193	17 969	20 813	0	0	0	1 845 975
Fonds propres avec droit de reprise	-230 421	4 721	33 310	0	-868 456	0	-1 060 846
Écarts de réévaluation	0	0		0	0	0	0
Réserves	8 082 013	930 559	1 632 143	188 784	-14 000	0	10 819 499
Report à nouveau	-897 092	-105 503	63 772	0	-118 223	0	-1 057 046
Excédent ou déficit de l'exercice	847 745	-847 745		0	0	772 501	772 501
Situation nette	**9 609 438**	**0**	**1 750 038**	**188 784**	**-1 000 679**	**772 501**	**11 320 082**
Fonds propres consomptibles	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	253 981	0	4 234	0	-17 258	0	236 723
Provisions réglementées	549 145	0	153 516	25 258	-18 517	0	555 886
TOTAL	**10 419 225**	**0**	**1 907 788**	**214 042**	**-1 036 454**	**772 501**	**12 277 102**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2022	VARIATION DES FONDS DEDIES	Annexe n°17

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
au versement de primes COVID	41 900	593			593
au rapprochement avec l'AAHMA	38 160	21 600	21 600		0
TOTAL	**80 060**	**22 193**	**21 600**	**0**	**593**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES